

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES Mallet Anthony EI (la serrurerie d'Anthony)**

Ces conditions sont applicables dans le cas d'un dépannage et pour la pose de serrures à domicile.

- ***Il est recommandé de lire attentivement les « CGV », avant toute passation de commande***
- Le client peut s'il le souhaite nous contacter Mallet Anthony EI (la serrurerie d'Anthony, 21 rue de la cure 71640 Mercurey, SIRET : 82523031100011, e-mail [laserrurieredanthony@gmail.com](mailto:laserrurieredanthony@gmail.com), Tel 0769832514

### **1/Objet :**

Les présentes CGV régissent les prestations fournies par Mallet Anthony EI (la serrurerie d'Anthony), 21 rue de la cure 71640 Mercurey, ci-après désignée "l'entreprise" auprès de clients pour des prestations de dépannages et poses de serrures, automatisme, tout travaux afférents à la vitrerie, aux espaces verts, ainsi qu'au terrassement et maçonnerie. De son côté, le client, certifie posséder toute capacité pour contracter.

### **2/Le prix et la méthode de facturation selon le secteur géographique :**

-Pour les interventions en journée :

Application d'un forfait de main d'œuvre minimum facturable, la facturation est sur la base d'une heure plus un déplacement, puis facturation par heure entamée. Toute heure entamée sera due.

-Pour les interventions de nuit :

Application d'un forfait de main d'œuvre minimum facturable, la facturation est sur la base d'une heure plus un déplacement, puis facturation par heure entamée, les tarifs horaires et forfaits sont majorés de 50% de 20h à 7h et majorés de 100% les jours fériés et dimanches.

Pour le cas particulier des opérations ne pouvant être chiffrées précisément (main d'œuvre et fournitures) au moment de l'élaboration du devis, la société facturera la main d'œuvre au temps passé sur la base de la tarification horaire en vigueur, et dans la limite maximale de 3 heures d'intervention, ce qu'elle accepte par avance le client. Ce tarif horaire n'inclut pas le prix des fournitures qui seront facturées en sus après accord préalable du client.

### **3/ Devis-Commande :**

La réalisation d'un devis par mon entreprise est obligatoire pour les travaux dont le montant est supérieur à 160 Euros H.T (arrêté du 2 Mars 1990). Les prix annoncés par téléphone sont approximatifs et susceptibles d'être revus lors du devis.

La durée de validité d'un devis est de 2 mois ; passé ce délai, les éléments qui s'y trouvent portés pourront être modifiés par l'entreprise, il convient d'en demander la confirmation. Le devis aura été préalablement accepté et signé par le client. Il aura ainsi valeur de Bon de Commande pour l'exécution des travaux.

L'élaboration des devis ne prend pas en compte tous les défauts, désordres et non-conformité découverts au démarrage de la prestation ou en cours de chantier. Tous ces éléments qui ne pouvaient être constatés le jour de l'élaboration du devis devront faire l'objet de devis complémentaire. Nos prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux imposée par la loi sera répercutée sur ces prix.

### **4/ Droit de rétractation :**

Selon l'article L121-21 et suivants, le client peut se rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la date de la commande sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans ce délai, les prestations déjà effectuées seront dues à l'entreprise. Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux services demandés pour des travaux d'entretien de réparation réalisés en urgence au domicile du client, ou à la fourniture de pièces détachées commandées spécifiquement et en urgence personnalisées à la porte ou à la serrure du client.

### **5 / Facture et paiement :**

Toutes les factures sont payables au comptant en espèce ou en CB. Les chèques peuvent exceptionnellement être acceptés après accord avant le début des travaux. Dans le cas d'un devis (hors travaux d'entretien ou de réparation réalisés en urgence), un acompte de 30% pourra être demandé à la commande et le solde à la fin du chantier. Dans ce cas, l'encaissement de cet acompte ne sera effectué par l'entreprise que 7 jours après la signature de la commande. A défaut de paiement, les intérêts de retard seront calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal et commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier, outre les pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant de 40€ est fixé par décret Art D 441-5 du code de commerce.

### **6/Réclamation :**

Les réclamations devant parvenir sous 90 jours Max après la fin des travaux. Tout problème invoqué par le client sur une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail. Les réclamations éventuelles devront parvenir au plus tard 90 jours après la fin des travaux, adressée par écrit à l'adresse suivante : Mallet Anthony EI, 21 rue de la cure 71640 Mercurey, [laserrurieredanthony@gmail.com](mailto:laserrurieredanthony@gmail.com).

### **7/ Garanties - Service Après-Vente :**

Les articles fournis et posés sont couverts dans le cadre de garanties du fabricant, sauf déplacement et main d'œuvre qui sont garantis 90 jours. Les travaux sont également garantis contractuellement 90 jours après la fin de leur exécution sous réserve du bon paiement de la facture ou interventions ayant fait l'objet d'une réserve du technicien sur la facture. En cas de renouvellement de la défectuosité constatée à la précédente intervention et sous réserve qu'il n'y ait eu aucune intervention extérieure ou mauvaise utilisation, l'entreprise interviendra à titre gracieux.

### **8/ Clause de réserve de propriété :**

De convention expresse, est réservée à l'entreprise, la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif vaudra paiement. Il est de plus précisé que le transfert des risques passe au client dès qu'il prend physiquement possession du bien.

## **9/ Responsabilités :**

Force majeure - Assurance : Le client est tenu d'obtenir les autorisations nécessaires et de fournir toutes les informations utiles à l'entreprise pour l'organisation et la bonne exécution des prestations demandées. La responsabilité de l'entreprise ne pourra être retenue pour tout retard occasionné du fait du client ou d'un tiers qui entraînerait pour l'entreprise l'impossibilité de respecter les délais convenus. La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée, au cas où elle ne pourrait exécuter ses obligations, dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de l'entreprise les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations. Mallet Anthony EI (la serrurerie d'Anthony) est assurée en responsabilité civile professionnelle, l'attestation remis sur demande.

## **10/ Informatique et liberté :**

Des informations et données personnelles concernant le client sont nécessaires à la gestion de sa commande par l'entreprise. Elles peuvent dans ce cadre être transmises à des sociétés tiers en charge de l'exécution des commandes aux fins de leur gestion, exécution, traitement ou service après-vente. L'appel téléphonique du client à l'entreprise peut aussi faire l'objet d'un enregistrement sur un support informatique. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires ainsi que pour permettre à l'entreprise d'améliorer et de personnaliser les services proposés à ses Clients. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit par écrit à l'adresse suivante : Mallet Anthony EI, 21 rue de la cure 71640 Mercurey, [laserrurieredanthony@gmail.com](mailto:laserrurieredanthony@gmail.com), 0769832514.

Sauf opposition de sa part, ces données pourront être utilisées pour l'informer sur d'autres produits de la société.

## **11/ Litiges et Droit applicable :**

les présentes CGV sont soumises au Droit Français – Tout litige devra être déclaré par lettre recommandée à l'entreprise, qui s'engage à y répondre sous un délai de 15 Jours. Mallet Anthony EI ( la serrurerie d'Anthony) s'engage à rechercher une solution amiable à tous litiges. Le client peut recourir à la médiation ou à tout mode alternatif de règlement des litiges. A défaut, toute action judiciaire sera portée devant de la compétence du tribunal de commerce de Chalon sur saône.

Médiation : pour tout litige qui ne pourrait être résolu directement à l'amiable, l'entreprise adhère à un organisme de médiation que vous pouvez contacter pour les résoudre. CM2C, 14 rue Saint Jean, 75017 Paris. Tel 01 89 47 04 14, L611-1 à 4.